

Règlement du Championnat du CDV Nord

Les compétitions sont courues selon les règles ISAF et les Instructions de Courses de la FFV.
L'inscription est individuelle sauf pour le catamaran (équipage). La licence sportive FFVoile valide et munie du visa médical est obligatoire. Les frais de participation sont de 3€ par épreuve en plan d'eau et de 4€ en mer.

Matériel :

En catamaran: le matériel est fourni.

En optimist: le matériel est de type **polypropylène** pour les coques et les voiles fournies par le CDV Nord

En planche à voile: le flotteur est la BIC 293OD, Les gréements autorisés sont les gréements labellisés FFV en surface 6.8m². Pour les surfaces inférieures à 6.5m², les gréements sont libres.

Séries pour la saison 2008-2009,:

Cadet : de 14 à 16 ans (coureur né de 1992 à 1994) ;

Minime: de 11 à 13 ans (coureur né de 1995 à 1997) ;

Benjamin: 10 ans et moins (coureur né à partir de 1998).

Arbitrage :

- 1) **Il n'y aura pas d'arbitrage direct sur l'eau**
- 2) **La mise en place d'un pointeur sur une ou plusieurs marques de parcours est recommandée**
- 3) **Quelque soit le support, toucher une marque de parcours ne constitue pas une faute**
- 4) **Concernant les entraîneurs et les parents : aucune indication tactique ou technique ne pourra être donnée aux coureurs pendant la course. Toute infraction à cette règle pourra être pénalisante pour l'entraîneur, le coureur ou toute l'équipe.**
- 5) **Le formulaire de protestation utilisé, sera celui de la version simplifiée par la FFV.**

Classement :

A chaque épreuve, un classement scratch sera effectué par support pour toutes les catégories.

Le classement général annuel sera calculé par le cumul **des régates courues** avec l'exclusion de la régate la moins favorable si au moins quatre régates ont été validées et des deux régates les moins favorables si sept régates ont été validées.

Sont exclus du classement annuel, les coureurs ayant déjà été sélectionnés au Championnat de France.

Dotations :

Un coureur ne peut doter son club qu'une seule fois pendant sa carrière sportive, quelque soit le support mais peut participer autant de fois qu'il le souhaite au championnat départemental.

Les dotations club seront attribuées par rapport au classement général annuel comme suit :

- **En Planche à Voile : premier et deuxième benjamin, premier et deuxième minime, première fille**
- **En Catamaran : premier catamaran**
- **En Optimist : premier et deuxième benjamin, premier et deuxième minime**

Par ailleurs, le Comité Départemental se réserve le droit de modifier la répartition de ces dotations en fonction des effectifs dans les différentes catégories.

Les dotations individuelles aux coureurs se feront par rapport à la présence du coureur sur le lieu des régates (qu'elles soient courues ou non). Un coureur pourra prétendre à une dotation individuelle pour au moins 4 inscriptions aux régates.

Chaque coureur ayant validé cette condition (s'être inscrit à au moins 4 régates pendant la saison) pourra bénéficier d'une dotation individuelle lors de l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Voile du Nord si le budget du CDV le permet.